



**La Validation
des Acquis
de l'Expérience**

**ILS L'ONT FAIT
BIENTOT VOUS ?**



Un accueil au plus près
de chez vous



Une prestation personnalisée
et adaptée à vos besoins



Une prise en charge
rapide avec l'appli CPF



L'écoute d'un professionnel
pour faire le point et se projeter

02.85.75.76.90

Siège social

Du lundi au jeudi : 9h à 12h30 & de 13h30 à 17h

Le vendredi : 9h à 12h30 & de 13h30 à 16h

cibc
Pays de la Loire

Et votre vie s'active

Retrouvez-nous sur :
<https://www.cibc-pdl.fr>

<https://www.cibc-pdl.fr>



SCANNEZ-MOI



Et votre vie s'active

**J'ai un métier,
Je veux évoluer,
Être reconnu !**

C'est possible avec la

Validation des Acquis de l'Expérience



LA VALIDATION

DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE

La V.A.E. pour quoi faire ?

Toute personne engagée dans la vie active peut **obtenir une certification professionnelle** par la validation de son expérience acquise dans le cadre d'une activité professionnelle et/ou extra-professionnelle.

Quels sont les diplômes accessibles ?

La **certification** visée doit être inscrite au **répertoire national des certifications professionnelles** (RNCP). Cette certification peut être un diplôme, un titre à finalité professionnelle ou un certificat de qualification professionnelle.

Qui peut en bénéficier ?

Toute personne active, quels que soient son âge, sa nationalité, son statut et son niveau de formation en rapport direct avec la certification visée...

- Bénévole volontaire ;
- Sportif de haut niveau ;
- Personne exerçant ou ayant exercé des responsabilités syndicales ;
- Personne exerçant ou ayant exercé un mandat électoral local ou une fonction élective locale ;
- Personne exerçant ou ayant exercé dans les organismes assurant l'accueil, l'hébergement ou le logement de personnes en difficultés.

[En savoir plus](#)

Si vous souhaitez :

- Evoluer professionnellement,
- Monter en qualification,
- Obtenir une reconnaissance professionnelle ou personnelle,
- Reprendre un parcours de formation,
- Sécuriser votre parcours professionnel.

Avec le CIBC – Pays de La Loire vous avez la certitude d'un Conseil individualisé dans les diverses étapes du parcours :

- Etude de la certification visée,
- Préparation et rédaction du dossier de validation,
- Préparation au Jury.

Notamment pour les certifications des ministères de l'Education Nationale (C.A.P à B.T.S), des Affaires Sanitaires et Sociales (DEAES-DEAS-DEES-CAFDES), Jeunesse et Sport (BPJEPS, DEJEPS), Agriculture...

Pour un conseil sans engagement



Avec vous nous mobiliserons les financements existants

